

Logo/Papier en-tête de l'organisme

Ville et date

Monsieur Sébastien Proulx
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Télécopieur : 418 643-2640
ministre.education@education.gouv.qc.ca

Objet : Appui au projet de loi 793 - Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin que tout élève de moins de 18 ans ait droit à la gratuité des services éducatifs prévus par cette loi

Monsieur le ministre,

Par la présente, (nom de l'organisme) appuie le projet de loi 793, déposé par le député solidaire Amir Khadir, afin de modifier la Loi sur l'instruction publique pour permettre à tous les enfants d'être scolarisés gratuitement au Québec, peu importe leur statut d'immigration.

Il nous apparaît impensable que plus de 2000 enfants sans statut d'immigration n'aient pas accès à l'éducation comme les autres : des frais de 5500 à 7000 \$ par année leur sont demandés par votre ministère pour avoir accès à l'école publique. La Loi sur l'instruction publique exige une résidence formelle pour avoir droit à la gratuité scolaire. C'est là l'obstacle qui empêche de nombreux enfants sans statut d'immigration d'avoir accès au droit fondamental à l'éducation.

Cette loi met le Québec en contradiction avec les obligations nationales et internationales — assurer l'accès universel à l'éducation gratuite sans discrimination — consignées dans les instruments de protection des droits humains, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention relative aux droits de l'enfant et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Cette situation contraste avec celle qui prévaut dans **la plupart des pays européens et aux États-Unis** où tous les enfants, y compris les enfants sans papiers, peuvent accéder gratuitement aux écoles. De même, les deux autres grandes villes d'immigration au Canada, Toronto et Vancouver, permettent aux enfants sans-papiers de s'inscrire à l'école sans contrepartie financière.

Un rapport du Protecteur du citoyen identifiait en 2014 de nombreuses incohérences dans l'application du règlement sur la résidence des élèves. Alors que certains enfants ne vont pas à l'école parce que leur famille craint des représailles ou par la complexité des démarches administratives, d'autres doivent payer des frais de scolarité prohibitifs. Cette situation doit cesser. Le non-respect au droit fondamental à l'éducation est une problématique préoccupante et vous avez, en tant que ministre, la possibilité d'agir dans ce dossier.

Malgré une motion que Françoise David avait fait adopter à l'unanimité par l'Assemblée nationale en septembre 2016 pour que la Loi sur l'instruction publique inclue les enfants sans-papiers, le gouvernement tarde à légiférer. Pourtant, nous avons bien noté votre engagement à mettre un terme à ce problème, notamment lors des consultations sur le projet de loi 105. Aussi, il existe des directives ministérielles qui permettent d'admettre certaines catégories d'élèves non prévues au Règlement sur la définition de résident. Cependant, un changement dans la loi est essentiel pour donner une solution permanente à cette injustice.

Appeler le projet de loi 793 pour son étude en commission parlementaire est l'occasion de mettre en action une revendication qui fait consensus au Québec.

Merci de faire en sorte que des milliers d'enfants puissent commencer l'école en septembre pour recevoir une instruction publique, sans égard à leur statut migratoire ou celui de leurs parents.

Nous espérons une réponse favorable en ce sens.

(Signature)

(Responsable du groupe)

(Nom du groupe)

C.c. : Nom et numéro de télécopieur de votre député provincial

Monsieur Alexandre Cloutier, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation, télécopieur : 418-643-7126, Alexandre.Cloutier.LSJ@assnat.qc.ca

Monsieur Jean-François Roberge, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'éducation, télécopieur : 418 643-0237, Jean-Francois.Roberge.CHMB@assnat.qc.ca

Monsieur Amir Khadir, porteur du PI 793 et porte-parole de Québec solidaire en matière d'éducation, télécopieur : 514-521-0147, akhadir-merc@assnat.qc.ca